

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.01.13
Séance du 03 Mars 2026

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation : 23 Février 2026
	- en exercice	:	15	
	- présents	:	13	
	- excusés	:	2	

L'an deux mil vingt six le trois mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL Conseillers.

Excusés : Véronique JANUEL, Éric GROS

Objet de la délibération :
ATTRIBUTION des SUBVENTIONS - Année 2026

Invité à se prononcer sur le montant des subventions annuelles à verser aux associations communales pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

✓ décide, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026:

Associations	Montants	Observations
ACCA	180 €	
	+ 100 €	opération destruction des pigeons
CLUB DES AINES	180 €	
APE	450 €	
COMITE DES FETES	450 €	
KARATE CLUB	450 €	
PETANQUE	450 €	
FCCA	180 €	
ECHAP'ONS NOUS	180 €	
CHAP'TONIC	450 €	
F.N.A.C.A. Comité Monistrol s/L. / La Chapelle d'Aurec.	60 €	
	+ 20 € par cérémonie	soit 120 € / an
ADMR Monistrol	150 €	

✓ charge Madame le Maire de mandater les subventions ci-dessus ;

✓ donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 05 mars 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 05 mars 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20260303-DELIB2026_01_13-DE
Reçu le 05/03/2026